

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 14 NOVEMBRE 2022 à 8h30	Date de convocation : 8 novembre 2022
---	---------------------------------------

Délibération	Membres en exercice :	19
N°B2022_110	Votants :	19
	Suffrages exprimés :	19
	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel

PRESENTS : DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, HERAS Guillaume, LAPALU Christian, JAMMES Michel, PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES :-	EXCUSES AVEC PROCURATION: BELLOTTI-LASCOMBES Emma, MARTIN Henri
EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), BELART Xavier (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), HERAS Guillaume (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), LAPALU Christian (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), JAMMES Michel (délibération N°C2022_122 et N°C2022_123), PY Michel (délibération N°C2022_105 et N°C2022_106), RIO Jean-Louis (délibération N°C2022_132)	PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :-

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : FINANCES -Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aude et à l'Etat pour l'opération « Liaison cyclable Montplaisir-La Coupe à Narbonne »

Le territoire du Grand Narbonne est vulnérable au changement climatique : risques naturels, part de logements anciens et énergivores, dépendance forte à la voiture, raréfaction de la ressource en eau. Le Grand Narbonne dans son projet de territoire Grand Narbonne 2030 souhaite saisir l'opportunité de la transition énergétique et écologique pour maintenir/créer des activités sur le territoire, en lien avec les services utiles à la transition (éco mobilité, activités agricoles durables, rénovation ...) et à faible impact environnemental.

Le Grand Narbonne a entrepris l'élaboration d'un schéma des vélo routes et voies vertes. En 2021, afin de compléter ce schéma, dans son volet utilitaire, le Grand Narbonne a réalisé une étude sur les liaisons cyclables vers les Zones d'Activités Intercommunales qui a permis d'identifier des liaisons à aménager pour favoriser l'accès aux zones d'emplois.

N°B2022_110

La liaison Montplaisir – Zones d'Activités ZA du Sud de Narbonne a été retenue comme axe prioritaire à aménager. Le quartier Roches Grises / Montplaisir s'est développé au sud de l'autoroute A61. Il comprend plus de 4 000 habitants. Il est séparé du centre de Narbonne notamment des ZA du Sud du territoire (près de 4000 emplois) par l'autoroute A61.

L'objectif est de créer une liaison sécurisée le long de la RD 6009, voie à forte circulation avec plus de 20 000 véhicules jour, intégrant le passage sous l'autoroute A61.

Cette liaison se poursuivra pour connecter les aménagements cyclables de la ZA Croix Sud afin de permettre l'accès au Lycée Martin Luther King et au centre Pierre Reverdy.

Le chantier sera réalisé en 4 tranches en site propre en bi directionnel :

- Parc de Montplaisir- giratoire ZAI Croix Sud La Coupe
- Parc de Montplaisir connexion piste cyclable quartier Montplaisir
- Giratoire ZAI Croix Sud La Coupe
- Avenue Croix Sud vers Centre Pierre Reverdy

Le montant estimé des travaux s'élève à 810 000 euros HT.

Le projet a été présenté à l'appel à projets « Fonds mobilité actives- Aménagements cyclables » du plan France Relance avec une instruction favorable.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

- Département de l'Aude 35 000 euros (35% sur plafond de 100 000 euros de travaux)
- Etat : 311 040 euros (38.40 %)
- Autofinancement Grand Narbonne : 463 960 euros HT (57.28 %)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Aude pour un montant de subvention de 35 000 euros
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre du « Fonds mobilité actives- Aménagements cyclables » du plan France Relance pour un montant de subvention de 311 040 euros
- De valider le plan de financement de l'opération « Liaison cyclable Montplaisir-La Coupe à Narbonne »
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 18/11/2022
et de sa publication
le : |PUB|**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

